
**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR16.21PR**

concernant

**une demande de crédit d'investissement de CHF 7'300'000.- pour le réaménagement
de la rue du Midi, du canal Oriental à la rue des Moulins, y. c. la rue Roger-de-Guimps
entre la rue du Midi et la rue des Jordils**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 13 septembre 2016.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Aude BRIAND, Anne GILLARDIN GRAF, Anne-Louise GILLIERON, Mireille MATHYS, Natacha RIBEAUD EDDAHBI, Sébastien NOBS remplaçant Christian WEILER et du soussigné, désigné rapporteur.

La délégation municipale était composée de M. le Municipal Pierre DESSEMONTET, accompagné de Mesdames Marie BRIGEOT (mobilité), Caroline CHAUSSON (URBAT) et de Messieurs Markus BÄRTSCHI (URBAT), Sandro ROSSELET (STE), Philippe GENDRET (SEY), André FAVRE (SEY). Nous les remercions pour la qualité des informations transmises.

1. Un projet de requalification adapté

En 2011, notre Conseil était saisi d'une demande de crédit d'investissement de 880'000 frs pour étudier les modalités de requalification d'une partie de la traversée sud-ouest du Mujon à Roger de Guimps. Ce crédit visait à mettre en œuvre une mesure du projet d'agglomération qui bénéficiait d'un cofinancement de la Confédération.

La réalisation de cette requalification devait permettre de :

- maîtriser l'augmentation du trafic,
- d'aménager des séquences urbaines et paysagères mettant en valeur les qualités des sites traversés,
- donner la priorité dans les aménagements à la mobilité douce et aux transports publics.

L'ouvrage envisagé à travers le préavis PR16.21 s'éloigne de façon importante du projet initial de 2011. Le projet couvre un secteur plus restreint en raison notamment de l'urgence de la réfection des infrastructures souterraines (carrefour des Moulins au canal oriental). De plus, les aménagements paysagers envisagés en 2011, entre autres la création de deux allées d'arbres entre les trottoirs et les bandes cyclables, ont été abandonnés pour des raisons techniques (largeur de la voie insuffisante) et financières. En effet, selon la Municipalité, une largeur de 14 mètres serait nécessaire pour assurer une voie de mobilité douce et des espaces verts publics. Or, nous ne disposons que de 12 mètres, raison pour laquelle la priorité a été donnée à la mobilité douce. On passe ainsi d'un projet visant la valorisation d'un axe urbain et de mise en valeur d'une rue (projet imaginé en 2011) à un projet principalement

fonctionnel (préavis 2016) qui, selon certains, permettrait toutefois de mieux "respecter l'identité du quartier" en préservant l'espace entre les bâtiments et la rue.

Si pour plusieurs commissaires le nouveau projet représente un changement de paradigme regrettable, la majorité de la commission reconnaît la nécessité de requalifier cet axe et de renouveler ses infrastructures vieillissantes. Cela fait en effet près de 20 ans que le renouvellement des conduites est préconisé par le SEY.

2. Renouvellement de la voie de circulation du Midi

La priorité a donc été donnée à l'un des secteurs d'intervention identifiés par les études menées dans le cadre du projet d'agglomération. Le projet présenté vise notamment à :

- renouveler les infrastructures d'approvisionnement et d'élimination ;
- garantir la sécurité des différents usagers ;
- conserver l'offre globale en stationnement.

Le projet s'étend sur 600 mètres du pont enjambant le canal oriental au carrefour avec la rue des Moulins. Des interventions sont également prévues entre la rue du Midi et la rue des Jordils. Enfin, le parking du Midi sera adapté, notamment pour compenser les places de stationnement supprimées le long de la rue du Midi, ce que ne prévoyait pas le projet initial.

2.1. Renouvellement des infrastructures

La nécessité de renouveler un réseau vieillissant est de plus en plus pressante. A certains endroits, les conduites datent de 1948. Les commissaires ont pu constater *de visu* l'état de vétusté de certains éléments du réseau. A l'évidence, ce renouvellement est nécessaire. La pose d'un revêtement phono-absorbant permettra quant à elle de réduire le bruit du trafic motorisé. Certains commissaires regrettent que ces opérations n'aient pas pu être réalisées plus tôt.

2.2. Garantie de la sécurité des différents usagers

Le déplacement des places stationnement situées le long de la rue du Midi vers le parking du Midi, permettra la réalisation de pistes cyclables sur les trottoirs élargis sur une partie du tronçon (entre le Canal Oriental et la rue Roger-de-Guimps). La création de trottoirs mixtes piétons/cycles de part et d'autre de la chaussée permettra de garantir la sécurité des usagers et la fluidité des déplacements. La commission considère que cette mesure représente une très nette amélioration par rapport à la situation actuelle.

Les conseillers s'inquiètent par contre du maintien de la présélection située au carrefour Midi-Roger de Guimps et permettant aux usagers provenant du sud de tourner à gauche. Bien que cette présélection permette d'assurer la fluidité du trafic en diminuant la durée du feu rouge, la continuité de la piste cyclable n'est plus garantie. De plus, le maintien de ce « tourner à gauche » n'améliorera pas la situation de l'axe « CPNV-centre-ville » emprunté quotidiennement par des centaines d'écoliers et étudiants. Pour garantir la sécurité du carrefour, il a été proposé d'inclure dans le plan de communication de ce projet les établissements scolaires et « de les charger de sensibiliser les élèves ». Cette solution, si elle est appréciable, est jugée insuffisante. C'est pour cette raison que la commission demande à la Municipalité d'étudier la possibilité de prévoir des patrouilleurs scolaires ou toute autre mesure d'accompagnement notamment aux heures de forte fréquentation.

Selon la Municipalité, la suppression de la présélection ne serait pas possible en l'état, car elle permet d'assurer la fluidité du trafic et de desservir le quartier Roger de Guimps, dont l'accès ne peut pas encore être imaginé par les rues du Valentin et de Graveline. De plus, celle-ci suppose une autorisation cantonale,

respectivement une requalification de cet axe au profit de la route de contournement, ainsi qu'une étude de trafic. Des études de trafic concernant ce secteur sont actuellement en cours dans le cadre du Plan des Circulations. Les conclusions de ces études permettront d'alimenter le concept TIM qui sera prochainement modifié.

Les commissaires souhaitent que tout soit mis en œuvre pour que la sécurité des usagers soit assurée à ce carrefour et que la continuité de la piste cyclable soit garantie à terme, notamment par la suppression de la présélection vers la rue Roger-de-Guimps.

2.3. Places de stationnement

La suppression des 23 places de stationnement situées le long de la rue du Midi permettent de libérer l'espace nécessaire pour renforcer la mobilité douce. Ces places seront largement compensées par la création de 37 places sur le parking du Midi, dont 10 destinées à l'administration communale (PR16.05). A noter qu'en date du 14 avril 2016, le Conseil communal avait amendé l'article 1 du préavis pour marquer sa volonté de ne pas pérenniser la réalisation de places de stationnement à ciel ouvert sur le secteur occupé par le parking du Midi et propriété foncière de la ville. Le Conseil communal estime en effet que compte tenu de l'excellente localisation du secteur concerné, un projet de création de logements devrait y être développé. Cette volonté a été rappelée à travers l'acceptation d'un postulat le 23 juin 2016, demandant à la Municipalité d'étudier la possibilité de développer un projet de valorisation du secteur occupé par le parking du Midi.

3. Déroulement du chantier

Le début des travaux est prévu pour juin 2017. La volonté de la Municipalité est de garantir une durée de chantier la plus courte possible. Des mesures d'accompagnement ont été mises en place pour atténuer les nuisances qui seront générées. La Municipalité a la volonté d'informer régulièrement les habitants du quartier sur le déroulement du chantier, en utilisant les supports à disposition (Bornes informatives, journal Bonjour, site internet, ...). Une enveloppe budgétaire de 4000 frs est également prévue pour compléter ces mesures. Ce montant est jugé insuffisant par une partie des commissaires au vu de l'importance du projet et des intentions de la Municipalité qui souhaite en faire un exemple en matière de communication.

Pour gérer la circulation durant le chantier, deux variantes sont privilégiées (Variante C et variante D). Ces deux variantes prévoient de faire passer le trafic circulant vers le nord-ouest par la rue du Midi à sens unique et le trafic vers le sud-est par une déviation.

La variante C prévoit de faire passer la circulation uniquement par les rues de Graveline et du Valentin, dont les gabarits ne sont pas adaptés pour accueillir une charge de trafic estimée à 10'100 véhicules par jour.

La variante D, qui a la préférence de la Municipalité, ne peut être envisagée que si une partie de la future route de contournement est réalisée, ce qui semble, selon plusieurs commissaires, peu probable, compte tenu des calendriers envisagés. Cette variante prévoit de dévier la circulation à travers le quartier Pierre de Savoie. Certains commissaires craignent que cette solution ne pose certains problèmes compte tenu de l'étroitesse de la voie de circulation (stationnement des deux côtés de la voie) et de la présence de deux écoles dans le quartier. La délégation municipale et d'autres commissaires soutiennent que l'avenue Pierre de Savoie est plus facile à adapter pour accueillir une charge de trafic estimée de 7'400 véhicules par jour.

Plusieurs commissaires souhaitent que la variante D soit retenue en priorité et que le tronçon reliant l'avenue des Trois-Lacs à Pierre-de-Savoie soit réalisé en première étape.

Quel que soit le cas de figure, des mesures d'accompagnement devront et vont être mises en place pour atténuer les nuisances et assurer la sécurité des usagers, notamment des écoliers, sur l'avenue des 3 Lacs, dans les rues de Graveline, du Valentin dans tous les cas et de l'avenue Pierre de Savoie dans le cas de la variante D.

Enfin, la Municipalité rappelle que la durée du chantier est dépendante des éventuelles découvertes archéologiques qui pourraient être faites sur l'axe du Midi.

4. Conclusions

Le projet présenté par la Municipalité permet de répondre à des besoins identifiés il y a plusieurs décennies déjà. Le renouvellement de conduites vieilles de près de 70 ans répond à un impératif sécuritaire. La pose d'un revêtement phono-absorbant permet de diminuer les nuisances sonores sur un axe très fréquenté. Le déplacement des places de stationnement situées le long de la rue du Midi permet de renforcer la sécurité des différents usagers (piétons, cyclistes, automobiles) en proposant des voies en site propre sur une partie du tracé.

Malgré un soutien unanime, ce projet souffre de certaines faiblesses que les commissaires souhaitent relever. Certaines des observations formulées par la commission sont accompagnées de vœux.

- Certains commissaires regrettent que l'ouvrage envisagé s'éloigne de façon importante du projet initial de 2011, notamment par l'absence d'aménagements paysagers, abandonnés pour des raisons techniques et financières. On passe ainsi d'un projet visant la valorisation d'un axe urbain et de mise en valeur d'une rue (projet imaginé en 2011) à un projet à caractère principalement fonctionnel (préavis 2016).
- Les commissaires relèvent que plusieurs éléments centraux du projet (présélections, trafic durant le chantier, sécurité, ...) sont dépendants de la réalisation de la route de contournement. L'optimisme de la Municipalité quant au calendrier de réalisation de la route de contournement étonne plusieurs commissaires.
- Les commissaires regrettent qu'aucune précision ne soit donnée concernant les mesures et aménagements prévus sur les tronçons de déviation (Graveline, Valentin, Pierre-de-Savoie) et permettant de garantir la circulation dans les deux sens, la sécurité de tous les usagers (véhicules motorisés, mobilité douce, transports publics et piétons), ainsi qu'une protection des nuisances vis-à-vis des riverains.
- Des commissaires regrettent que ce projet ne s'inscrive pas dans une planification globale et multimodale. Ce projet propose l'aménagement d'une séquence sans vision d'ensemble, ce qui n'est pas de nature à favoriser la continuité des réseaux. Aucune explication n'a pu être apportée sur l'inscription de cet axe dans le réseau de mobilité envisagé par la Municipalité. Le concept prévu pour le transport individuel motorisé est attendu et le plan de mobilité douce est à un stade embryonnaire. Des commissaires s'inquiètent de l'absence de visibilité sur les intentions de la Municipalité en matière de mobilité. Ce flou risque de déboucher sur une discontinuité des réseaux de mobilité douce, comme on peut l'observer à plusieurs endroits en ville d'Yverdon-les-Bains aujourd'hui. D'autres commissaires considèrent au contraire que des études de trafic se font à un rythme constant depuis plusieurs années.
- La sécurité du carrefour Roger de Guimps-Midi pose deux problèmes majeurs. Tout d'abord, ce carrefour est emprunté quotidiennement par les élèves du collège Léon-Michaud et du CPNV. La forte fréquentation de cet axe représente un risque important pour les cyclistes et les piétons. Les feux sécurisent le trajet des piétons, mais le maintien de la présélection sur la rue du Midi pour tourner à gauche sur la rue Roger de Guimps n'offre pas toutes les garanties en matière de sécurité pour les cyclistes.

Compte tenu de ces observations, les commissaires émettent donc les vœux suivants :

- **VŒU 1** Pour garantir la sécurité des élèves qui fréquentent l'axe Léon-Michaud/centre-ville, la commission demande à la Municipalité d'étudier la possibilité de prévoir des patrouilleurs scolaires ou toute autre mesure d'accompagnement aux heures de forte fréquentation.
- **VŒU 2** Les commissaires souhaitent que tout soit mis en œuvre pour que la continuité de la piste cyclable soit assurée le long du parcours. L'opportunité de supprimer la présélection menant vers la rue Roger-de-Guimps devra être privilégiée.
- **VŒU 3** Le choix des matériaux peut avoir un impact sur les coûts mais aussi sur l'empreinte écologique du projet. Ainsi, les commissaires émettent le vœu que le critère de durabilité soit pris en compte dans le choix des matériaux qui seront retenus pour la réalisation du projet (graves de chantier, infrastructures, matériaux recyclés...).
- **VŒU 4** Les différentes variantes (D et C) envisagées pour assurer la fluidité du trafic durant le chantier présentent d'importantes faiblesses. Les commissaires émettent le vœu que des mesures d'accompagnement soient mises en place pour assurer la sécurité des usagers et réduire les nuisances qui seront générées par la déviation du trafic durant le chantier, que ce soit sur l'axe Pierre de Savoie et les axes Graveline-Valentin (variante D) ou seulement sur les axes Graveline-Valentin (variante C).

En conclusion, et malgré les différentes remarques soulevées, c'est à l'unanimité de ses membres que la commission vous invite à accepter l'ensemble des articles du préavis.

Vassilis Venizelos



Yverdon-les-Bains, le 26 septembre 2016